



Prix de thèse 2021 de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

RESUME DE L'ACTION

Le concours Prix de thèse 2021 de l'Université de Reims Champagne-Ardenne vise à récompenser l'excellence scientifique des thèses de doctorat soutenues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. Cet événement participe à valoriser le doctorat et contribue à développer la politique d'attractivité et la visibilité de la recherche à l'URCA.

Le prix de thèse distinguera trois docteurs grâce à la remise de trois prix (toutes écoles doctorales confondues) lors de la rentrée solennelle de l'URCA d'octobre 2021.

DEROULEMENT DU CONCOURS ET PROCESSUS DE SELECTION

La concours se déroulera en plusieurs phases :

1. Les docteurs diplômés en 2020 et leur directeur de thèse principal seront informés du lancement du concours par voie électronique et la constitution d'un dossier de candidature leur sera demandé (voir paragraphe « documents nécessaires à la constitution du dossier de candidature »). Le dossier de candidature devra être envoyé à l'ED de rattachement.
2. Une présélection de 10 nominés (répartis entre les écoles doctorales au prorata du nombre de soutenances réalisées en 2020)¹ sera effectuée par les écoles doctorales. Chaque école doctorale réunira un comité afin de procéder à la présélection. Les écoles doctorales seront libres de définir les critères d'appréciation (publications dans des revues à fort impact, brevets, durée de la thèse, insertion professionnelle, originalité du sujet, caractère novateur, etc.). Les noms des nominés seront remontés sans classement.
3. Les dossiers présélectionnés par les écoles doctorales seront évalués par quatre experts externes proposés par les vice-présidents de la Commission Recherche et couvrant les domaines des quatre écoles doctorales.
4. Un jury composé d'un président et des quatre experts externes sélectionnera trois lauréats sur la base du dossier de candidature et d'une grille d'évaluation proposée par les organisateurs.
5. Le classement par les experts sera transmis pour information à la Commission Recherche et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.
6. Les trois prix seront remis lors de la rentrée solennelle de l'établissement :
 - ✓ 1^{er} prix : 2000 € ;
 - ✓ 2^{ème} prix : 1500 € ;
 - ✓ 3^{ème} prix : 1000 €.

¹ 1 en ABIES (6 soutenances), 3 en SFS (16 soutenances), 3 en SHS (20 soutenances), 3 en SNI (21 soutenances)

CALENDRIER

Début-mai 2021	Information des docteurs diplômés en 2020 et de leur directeur de thèse principal. Les candidats devront constituer un dossier et le déposer par mail auprès de la gestionnaire de leur école doctorale d'appartenance avant le 30 juin 13h00.
Début juillet 2021	Présélection de 10 dossiers par le comité de chaque école doctorale et remontée des noms des nominés avant le 12 juillet 11h00.
13 juillet 2021	Envoi des dossiers pour expertise.
Mi-septembre 2021	Sélection et classement proposés par le jury constitué d'un président et des quatre experts.
Fin-septembre	Information des lauréats 2021 à la Commission Recherche et la Commission de Formation et Vie Universitaire.
Octobre 2020	Cérémonie officielle de remise des prix.

DOCUMENTS NECESSAIRES A LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être constitué des éléments suivants :

- Résumé de la thèse en 3 pages (contexte, problématique, objectif, stratégie de recherche, moyens mis en œuvre, résultats les plus significatifs) ;
- Rapport de soutenance ;
- Lettre de recommandation du directeur ou de la directrice de thèse principal ;
- CV avec les rubriques suivantes :
 - ✓ Parcours de formation depuis le Baccalauréat jusqu'à aujourd'hui (formation initiale et continue) en précisant les diplômes, mentions, établissements et composition du jury le cas échéant ;
 - ✓ Expérience professionnelle acquises au cours de la thèse en précisant pour chacun le lieu, la durée, le financement, l'encadrant ou le responsable ;
 - ✓ Production scientifique et valorisation des travaux de thèse pendant ou après la thèse (publications, communications orales et affichées, brevets, ...) ;
 - ✓ Expérience de diffusion et/ou de vulgarisation sous la forme de conférences, d'ateliers, ... ;
 - ✓ Expérience pédagogique (sous la forme de vacations) en précisant le nombre d'heures, les formations, le niveau et le nombre d'étudiants ;
 - ✓ Responsabilités scientifiques, administratives et collectives assurées pendant la thèse telles que l'implication dans les structures de recherche, les travaux d'expertises, l'organisation ou la participation à l'organisation de rencontres scientifiques ou colloques (en précisant la dimension locale, régionale, nationale ou internationale de l'évènement), la relecture d'articles, l'encadrement d'étudiant et de personnel non étudiant en précisant la durée et le profil de la personne (Licence, Master, BTS, technicien, ...) ;
 - ✓ Développement d'un réseau professionnel partenarial ou collaboratif : participations et implications dans des projets de recherche collaboratifs ainsi que le réseau de relations professionnelles académiques ou privées développées pendant la thèse, ... ;
 - ✓ Distinctions ou obtentions de prix (communication orale ou affichée, MT180, ...) ;
 - ✓ Position actuelle (dénomination du poste et lieu) et description succincte du projet de recherche le cas échéant.

CRITERES D'EVALUATION

L'évaluation des dossiers par les experts se fera sur la base des critères suivants (avec attribution d'une note sur 5 pour chaque item) :

- Caractère innovant et impact des travaux de thèse ;
- Production scientifique et diffusion ;
- Responsabilités scientifiques, administratives, collectives et pédagogiques ;
- Développement d'un réseau professionnel partenarial ou collaboratif ;
- Distinctions et obtentions de prix ;
- Insertion professionnelle depuis l'obtention du doctorat.